

L'évaluation environnementale stratégique pour la mise en œuvre de la stratégie parcs, nature et paysage du projet d'agglomération Lausanne-Morges

Nadia CHRISTINET BONNET
Déléguée à l'environnement
Canton de Vaud, Suisse

Nadia CHRISTINET BONNET : Nadia CHRISTINET BONNET est ingénieure en environnement, titulaire d'un DESS en droit de l'environnement et de l'urbanisme (Limoges). En qualité de Déléguée à l'environnement du canton de Vaud en Suisse, outre la mise en application de l'étude d'impact sur l'environnement dans le canton de Vaud (10 % du territoire suisse), elle pratique l'évaluation environnementale depuis plus de 5 ans de 2002 à 2005 dans le canton de Genève et dès 2005 dans le canton de Vaud. Bien que la Suisse n'ait pas légiféré la mise en œuvre de l'évaluation environnementale, à une échelle locale elle est utilisée comme aide à la décision dans le cadre de projets d'agglomération, de nouveaux quartiers urbains ou d'implantations d'installations commerciales à fortes fréquentations.

Résumé

Une EES pour la biodiversité - Lausanne (Suisse)

Le projet d'agglomération est un instrument suisse de planification à long terme qui contient des projets et des mesures, visant à orienter le développement territorial. Les cantons et les communes situées dans chaque agglomération se regroupent pour élaborer leur projet d'agglomération et le soumettent à la Confédération pour obtenir les contributions fédérales.

Les projets d'agglomération doivent remplir certaines exigences dans les domaines suivants : participation, entité responsable, analyses de la situation actuelle en matière de transports et d'urbanisme, largeur de l'éventail de mesures, évaluation coût-efficacité, mise en œuvre et controlling. Les mesures du projet d'agglomération doivent prouver des effets positifs dans les domaines suivants : qualité du système de transport, développement urbain vers l'intérieur, sécurité du trafic, impacts sur l'environnement et consommation de ressources.

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) est l'instrument de planification territoriale locale pour un développement durable, engageant les partenaires à poursuivre les orientations stratégiques, financer et concrétiser les mesures de mise en œuvre. Le territoire du PALM est constitué de 5 secteurs couverts par autant de schémas directeurs, responsables de la coordination et de la mise en œuvre des projets d'aménagement :

Les 7 thèmes d'intérêt général du PALM sont le réseau des axes forts de transports publics urbains (AFTPU) pour doter l'agglomération de moyens efficaces et confortables pour se déplacer; l'urbanisation pour une utilisation mesurée du sol; la création de plateformes multimodales pour améliorer l'accessibilité en changeant efficacement de moyen de déplacement; le maintien de l'attractivité économique, touristique, culturelle des quatre centres-villes; le soutien prioritaire de 10 sites stratégiques; les 4 sites d'exception pour les intégrer dans le réseau de desserte en transport public et le réseau vert pour la qualité de vie et le maintien de la biodiversité.

Une EES pour l'environnement et la biodiversité permet de guider les choix stratégiques en apportant une plus-value environnementale. Elle est articulée autour de la mise en œuvre de la stratégie « Parcs, Nature et Paysage » afin d'identifier et formaliser de manières systématiques les enjeux environnementaux.

L'amélioration générale du niveau de vie dans l'agglomération passe par l'urbanisation, ainsi que la mise en valeur des milieux naturels, tels que le lac Léman, les rivières qui s'y jettent et le réseau vert. Ce dernier est constitué de parcs, de sites paysagers ou d'éléments forestiers. Ces ensembles représentent des espaces dédiés aux activités récréatives sportives, de découverte ou de délasserment, comme des espaces voués à la conservation du patrimoine paysager et naturel, et de préservation des valeurs biologiques pour favoriser la biodiversité.

L'étude est articulée en trois étapes : analyse et identification des objectifs, contraintes et potentialités; évaluation des incidences environnementales du PALM, en particulier de la stratégie «Parcs, nature et Paysage»; finalisation de l'approche avec synthèse des recommandations et mesures à prévoir.